

## PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 17 décembre 2018 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**  
Etaient présents : **Mmes. BOUILLÉ Laurence, HURSTEL Lucienne, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, DEMOUCHE Sébastien, GASCHY Christophe**  
Absents excusés : **GASCHY Virginie**  
Secrétaire de séance : **SCHWOERTZIG Sabrina**

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point intitulé Décision modificative budgétaire est supprimé.

Le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour ajouter un point intitulé Débat d'orientation budgétaire.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.**

#### **039. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal fait part d'une remarque sur le point n° 37 du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018, en effet le montant de l'are est fixé à 2 480 € et non à 2 400 €.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 12/11/2018.

#### **040. RECUPERATION DES CHARGES**

**a) Commune de SCHWOBSHEIM/Fournitures scolaires** : le décompte des fournitures scolaires pour l'année 2017/2018 a été établi et s'élève à 2 546,69 €, au total. La somme de 1 136,22 € est à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM. Ce montant a été calculé au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés au sein du RPI.

**b) Commune de SCHWOBSHEIM/Transport scolaire** : dans le cadre des sorties scolaires (piscine, Strasbourg, etc.) 2017/2018, le décompte total s'établit à 1 861 €. La somme de 830,29 € est à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM. Ce montant a été calculé au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés au sein du RPI.

**c) Commune de SCHWOBSHEIM/Quote-part aide maternelle** : il y a lieu de recouvrer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM la somme de 9728,45 € correspondant à la quote-part due pour le paiement des aides maternelles pour l'année scolaire 2017/2018. Cette somme est calculée au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés à BOESENBIESEN en classe de maternelle.

**d) ACSL/Frais de consommation d'énergie** : le décompte relatif aux frais de consommation d'énergie électrique dans la salle socioculturelle durant l'année 2018 a été établi. Il est proposé de recouvrer la somme de 1 855,78 €. Par ailleurs, les frais électriques encaissés par l'ACSL pour l'abri (zone de loisirs), sont également à reverser à la commune. L'ACSL doit reverser 30 € à la Commune.

**e) ACSL/Frais des produits d'entretien** : le décompte relatif aux frais des produits d'entretien dans la salle socioculturelle durant l'année 2018 a été établi. Il est proposé de recouvrer la somme de 235,92 €.

**f) CONSEIL DE FABRIQUE/ consommation d'eau** : Le décompte relatif aux factures d'eau s'établit à 262,01 €

Le Conseil municipal, après délibération,

- **DECIDE** de ne pas refacturer les consommations d'eau au Conseil de Fabrique

**ADOPTE à 8 VOIX POUR ET 2 ABSTENTION**

- **APPROUVE** la récupération des charges pour la Commune de Schwobsheim et l'ACSL.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**041. PRESENTATION AVANT PROJET**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'emplacement du nouvel abri associatif. Il est évoqué s'il est prévu de mettre en place du photovoltaïque. Le coût est estimé à 90 000 € qui sera rentabilisé sur 10 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** de mettre en place des panneaux photovoltaïques pour l'abri associatif

**ADOPTE à 8 VOIX POUR ET 2 ABSTENTION**

L'emplacement reste encore à définir.

**042. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Les orientations budgétaires 2019 sont abordées par le Conseil Municipal et une proposition est faite:

- La création du nouvel abri associatif avec mise en place du photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPOUVE** les orientations budgétaires pour 2019

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**043. DIVERS ET INFORMATIONS**

**a) Remplacement aspirateur**

Un nouvel aspirateur à porter sur le dos afin de remplacer l'ancien. Des devis ont été sollicités auprès des entreprises Nilfisk et Cocci.

**b) Panneaux entrée du village**

Le Maire présente différents arceaux afin de mettre en valeur les entrées du village. Il est proposé d'organiser un concours au sein de la Commune intitulé « Dessine ton panneau d'entrée du village ».

**c) Fête des Aînés**

La fête des Aînés aura lieu le dimanche 13 janvier 2019. L'école fera un concert en première partie d'animation suivi du groupe de Sundhouse les « Vin Mougga ».

Le menu se composera ainsi : Fleischsuppe et Marikknepfle, terrine de pot au feu, poisson poêlé accompagné de risotto aux champignons et assiette gourmande.

**d) Bulletin communal**

Le bulletin communal sera distribué par les enfants pour Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Boesenbiesen, le 07/01/2019  
Le Maire, Jean-Blaise LOOS***